



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

COMPTE-RENDU

Présents : Mesdames Anne CROZET, Guillemette COUTTET, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD CHAPUIS et Charlotte THOMSON.
Messieurs Franck CHENAL, Emmanuel COLIRE, Marc COLLIN, Gérard COLLIN, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Anthony POCCARD CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.

Excusée : Madame Marina MENGOLLI.

A l'unanimité, le procès-verbal du 21 novembre 2016 est adopté.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation de la création d'une commune nouvelle entre les communes de Peisey Nancroix et Landry

Les Conseils municipaux de Peisey Nancroix et Landry ont acté le 03 novembre 2016 la réunion des deux territoires et la mise en commun des compétences, des initiatives et des ressources des deux communes. Par accords unanimes, le Conseil municipal de Peisey Nancroix et celui de la commune voisine de Landry ont ainsi décidé de fusionner pour créer une commune nouvelle en 2019.

Suite à la décision de fusion avec la Commune de Landry en 2019, le Maire propose une délibération d'intention du Conseil Municipal.

Avant cette échéance, les Commissions de travail poursuivront la mise en commun des compétences des deux communes et pourront informer la population et les salariés des conséquences de la fusion.

Laurent TRESALLET observe qu'une nouvelle délibération concordante des deux communes viendra ensuite préciser le nom de la commune nouvelle, son siège et son organisation administrative.

Avec une abstention, le Conseil Municipal approuve la création d'une commune nouvelle entre les communes de Peisey Nancroix et Landry.

2. Approbation de la convention de partenariat avec l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand relative à l'étude en faveur de la dynamisation du fond de Vallée

Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS explique que des étudiants de l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand de niveau master TSPR (Tourisme sportif et pratiques récréatives de nature) ont engagé une réflexion sur l'avenir et le développement du site Nordique.

La 2e étape sera le stage de 4 étudiants entre janvier et mars 2017 pour la mise en œuvre du scénario retenu.

Une convention est proposée pour contractualiser ce partenariat avec l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand relative à l'étude en faveur de la dynamisation du fond de Vallée

3. Approbation de la convention avec Savoie Nordique pour la vente de l'assurance Carré Neige au centre nordique

Comme chaque année, la commune est sollicitée pour signer une convention avec Savoie Nordic et pour valider le montant de l'adhésion fixée à 1,30 € par jours pour la saison 2016/2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention proposée.

4. Adhésion au label villes et villages fleuris

La commune a reçu la première fleur du label Villes et Villages fleuris en 2016.

Les résultats récents de plusieurs études d'opinion ont clairement montré que le label « Villes et Villages Fleuris » était un des plus largement plébiscité par les Français et dont la notoriété était extrêmement forte vis-à-vis du grand public.

Avec une abstention, le Conseil Municipal autorise l'adhésion au label villes et villages fleuris pour un montant de 90€ / an.

5. Approbation de la promesse de vente et rédaction des actes administratifs pour la parcelle référencée ZC 34 avec Monsieur TRESALLET Jean

L'EPFL a formulé une promesse de vente avec Monsieur TRESALLET Jean pour l'achat de la parcelle suivante :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement PLU
Le Parcher	ZC 34	1 820	Ns

Le montant total est de 5 460 € pour une surface total de 1 820 m².

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle précitée, valide la promesse de vente et autorise la rédaction de l'acte administratif par Mesur'Alp.

6. Approbation de la promesse d'achat et rédaction des actes administratifs pour les parcelles référencées ZS 34 / ZK 102 / ZO 102p avec Monsieur TRESALLET Jean

En échange de la promesse de vente pour la parcelle cadastrée ZC 34 avec Monsieur TRESALLET Jean, une promesse d'achat a été signée pour céder les parcelles communales les référencées ZS 34, ZK 102 et ZO 102p d'une surface de 1 744 m².

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle précitée, valide la promesse de vente et autorise la rédaction de l'acte administratif par Mesur'Alp.

7. Approbation de la promesse de vente et rédaction des actes administratifs pour la parcelle référencée ZI 10 avec Monsieur GELLON Jean-Jacques et Madame GELLON Yvonne

L'EPFL a formulé une promesse de vente avec Monsieur GELLON Jean-Jacques et Madame GELLON Yvonne pour l'achat de la parcelle suivante :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement PLU
Plan Peisey	ZI 10	695	Ns

Le montant total est de 2 085 € pour une surface total de 695 m².

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la vente de la parcelle précitée, valide la promesse de vente et autorise la rédaction de l'acte administratif par Mesur'Alp.

II/ FINANCES

8. Validation des frais de gestion des secours hélicoptérés sur le domaine skiable

Conformément à l'article 2331-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a la possibilité de refacturer les frais de secours engagés sur son domaine skiable au secouru ou à ses ayants droits.

Pour pallier aux impayés inhérents à ce système, la loi autorise la constitution d'un fond de secours par la Commune.

Le Maire propose de majorer les secours hélicoptérés de 15% pour créer ce fond de secours.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à mettre en place ce système de facturation qui augmente la refacturation des secours hélicoptérés de 15% inhérents aux frais de gestion.

9. Validation des astreintes hivernales pour les pisteurs du centre nordique

Sur la base du décret n°2005-542 du 19 mai 2005 (J.O. du 27 mai 2005) relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale, un système d'astreinte a été envisagé pour les agents pisteurs du centre nordique.

2 agents sont concernés par ce dispositif :

Geoffroy GRUSEZEZACK, adjoint technique de 2^e classe

Cécile RAULT, adjoint technique de 2^e classe

Le dispositif est étendu sur toute la saison hivernale.

En application de l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte d'exploitation, le montant est fixé comme suivant pour la saison d'hiver 2016 / 2017 :

Période d'astreinte	Montant légal de l'astreinte	Conditions des astreintes des ST en hiver	MONTANT DES ASTREINTES PAR MOIS
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	109,28€	2,75 week-ends d'astreinte par mois sur toute la saison	300,52
TOTAL			300,52 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'organisation de ces astreintes et la liste des emplois concernés.

10. Validation des astreintes pour l'agent de surveillance de la voirie publique

Sur la base du décret n°2005-542 du 19 mai 2005 (J.O. du 27 mai 2005) relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale, un système d'astreinte a été envisagé pour l'agent de surveillance de la voirie publique.

L'agent concerné par ce dispositif est Justine ROCHER, adjoint technique de 2^e classe.

Le dispositif est étendu sur toute la durée du contrat.

En application de l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte d'exploitation, le montant est fixé comme suivant :

Période d'astreinte	Montant légal de l'astreinte	Conditions des astreintes des ST en hiver	MONTANT DES ASTREINTES PAR MOIS
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	109,28€	2 week-ends d'astreinte par mois en moyenne	218,56
TOTAL			218,56 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'organisation de ces astreintes et la liste des emplois concernés.

III/ RESSOURCES HUMAINES

11. Approbation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

A partir du 1^{er} janvier 2017, un nouveau régime de prime est applicable pour certains agents de la fonction publique territoriale tels que les adjoints administratifs, les adjoints d'animations et les ATSEM. Ce système sera étendu aux agents techniques courant 2017.

Ce régime indemnitaire comprend 2 blocs : le 1^{er} bloc correspond à 100% des primes versées par le régime actuel. Un 2^e bloc permet de verser des primes exceptionnelles selon le travail fourni par le salarié.

La délibération prévoit des plafonds de primes par personne. Un arrêté individuel permettra de prévoir la prime de chaque salarié.

Le Comité technique paritaire a donné un avis favorable le 08 décembre dernier.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide ce régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

12. Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour le réaménagement de la traversée du chef-lieu et de la Place Roscanvel afin de créer un point d'appel vers les commerces et services du centre de Peisey, comprenant la sécurisation de la voirie et des cheminements et la création de places de parking

Le chef-lieu de Peisey-Nancroix est traversé par la RD87 via la Place « Roscanvel », voie relativement fréquentée en période touristique (accès à une des portes du Parc National de la Vanoise en été, accès à la station de ski de Peisey-Vallandry en hiver).

De par la configuration actuelle de la Place, l'automobiliste ralentit trop peu dans cette section et n'a pas le temps de remarquer qu'il traverse une zone urbanisée avec commerces et services.

La commune de Peisey-Nancroix souhaite donc revoir l'ensemble de la traversée du chef-lieu et créer ainsi un point d'appel pour que les automobilistes puissent :

- remarquer la présence de commerces et de services dans cette zone urbanisée
- s'arrêter facilement
- cheminer de manière sécurisée depuis le parking vers les commerces et services

Le projet sera scindé en plusieurs phases correspondant à des tranches fermes et conditionnelles :

- Phase 1 : aménagement de la place (tranche ferme)
- Phase 2 : aménagement de 46 places de parking (tranche ferme – à confirmer)
- Phase 3 : aménagement de 11 places de voirie (tranche conditionnelle)
- Phase 4 et 5 : aménagements de voirie (tranches conditionnelles)

La présente demande de subvention porte sur l'ensemble des travaux des phases 1 à 3 exceptés :

- Les travaux de chaussées et revêtements de surface
- Les réseaux (EP, EU, AEP, Eclairage public et BT)

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise une demande de subvention à la Région.

13. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'actualisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable et la planification des investissements

Dans le cadre de la révision de son PLU d'une part, et, d'autre part, pour définir les orientations à prendre en matière d'investissement sur son réseau d'eau potable à moyen et long terme, la commune de Peisey-Nancroix souhaite actualiser son schéma directeur d'alimentation en eau potable et établir un plan pluriannuel d'investissement.

L'estimation prévisionnelle du coût de cette étude est de 20 410,00 € HT.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Subvention possible de l'Agence de l'Eau : 50 %, soit 10 205,00 €
- Autofinancement par le budget Eau & Assainissement de la commune : 10 205,00 €

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

14. Création d'un poste administratif de 17h00

Le Maire explique que suite à la mise en congé pour longue maladie du garde-champêtre, il convient de créer un poste administratif de 17h00 hebdomadaire.

Cet agent remplissait en effet plusieurs missions au sein de la collectivité d'un point de vue technique et administratif.

Le poste créé serait donc le suivant :

Un poste de renfort administratif

Grade : Adjoint administratif de 2ème classe

Temps de travail : 17 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée : du 01/01/2017 au 30/04/2017.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la création de ce poste dans les conditions précitées.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 26 décembre 2016 à 20h00.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.